

**Zeitschrift:** PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse  
**Herausgeber:** Pro Senectute Suisse  
**Band:** - (2001)  
**Heft:** 3

**Vorwort:** Editorial : chère lectrice, cher lecteur  
**Autor:** Mezger, Martin

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

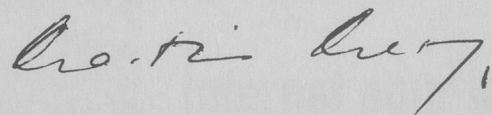
Chère lectrice, cher lecteur,

*Juste avant le terme des négociations sur le nouveau contrat de prestations entre Pro Senectute Suisse et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les présidentes et présidents de nos organisations cantonales (OPS) se sont rencontrés à Berne pour un échange de vues et ont pris acte avec grande satisfaction de l'issue globale de ces négociations.*

*Les propos de François Huber, de l'OFAS, responsable de l'aide à la vieillesse, ont retenu l'attention de l'assistance. Il énonça sans ambiguïté ses attentes envers notre institution et rencontra l'adhésion des responsables présents: Pro Senectute se doit d'être «un port d'attache» pour les personnes âgées de ce pays. Lorsque les seniors ont besoin d'une prestation quelconque, l'endroit où ils peuvent s'adresser ne devrait jamais être le service social de la commune. C'est à notre Fondation de mettre à leur disposition un service aimable, complet, pas compliqué et efficace. Voilà d'ailleurs la raison essentielle du renouvellement pour quatre ans (2002 à 2005) du contrat de prestations qui nous lie à l'OFAS.*

*Etre ce premier endroit où tous les aînés peuvent s'adresser en toute simplicité représente à mes yeux une noble tâche, bien définie, et qu'il nous appartient de remplir ces prochaines années. J'exprime d'ores et déjà ma reconnaissance sincère à toutes celles et ceux qui sont prêts à transposer cette obligation contractuelle en un devoir personnel.*

Bien cordialement



Martin Mezger, Pro Senectute Suisse



Martin Mezger

## L'air du temps

### L'âme de la Fondation Pro Senectute

Ces derniers mois, les discussions internes à Pro Senectute ont surtout porté sur les statistiques des prestations et sur les questions de nature financière. Plusieurs de nos collaboratrices et collaborateurs sont en train de songer «Comment est-ce possible?» Voici donc quelques réflexions sur la vocation de notre Fondation.

C'est vrai que depuis un certain temps, les chiffres ont bien alimenté nos séances. Rien d'étonnant lorsqu'on sait que nous avons à élaborer et à négocier un nouveau contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales. Il est dans l'ordre des choses que l'aspect chiffré de ce genre d'accord revête une importance capitale. C'est tellement le cas, qu'on peut presque finir par se demander si les calculs sont en train de supplanter le sens profond et le but initial de la Fondation, même si ce n'est à l'évidence pas le cas. Si l'exactitude des chiffres est un bon moyen, ce ne peut être une fin en soi.

#### L'Engagement

Maintenant que ce contrat de prestations est sous toit, il est temps de se rassurer sur le but effectif de notre institution: *un engagement total en faveur du bien-être, de la dignité et des droits des personnes âgées en Suisse.*

À première vue, cela peut paraître plutôt théorique, mais en fait, chaque mot à son sens propre. Pour Pro Senectute, c'est l'engagement qui compte avant tout, ça n'est ni l'aspect administratif, ni la bureaucratie. La Fondation honore son but, avec toutes ses forces. Et cette finalité institutionnelle est illustrée par les trois mots clés que sont le *bien-être*, la *dignité* et les *droits*.